



Label ÉduSanté École promotrice de santé

Le label ÉduSanté : un levier stratégique pour une école promotrice de santé

Le label ÉduSanté s'inscrit dans le cadre de la démarche nationale « École promotrice de santé » (EPSa), qui reconnaît la santé — dans ses dimensions physique, mentale et sociale — comme un facteur déterminant de la réussite éducative et du bien-être collectif.

Dans l'académie, cette approche globale de la santé trouve un écho particulier. Le label ÉduSanté a été conçu comme un outil stratégique d'accompagnement à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Il vise à :

- structurer la réflexion autour de la santé,
- organiser et valoriser les actions déjà existantes,
- impulser une dynamique collective autour du bien-être des élèves et des personnels.

L'objectif est d'inscrire durablement les projets de santé dans le projet d'école ou le projet d'établissement, en cohérence avec les orientations éducatives locales.

Trois niveaux de labellisation

Attribué pour une durée de trois ans, le label ÉduSanté repose sur une progression en trois niveaux, permettant aux écoles et établissements d'avancer à leur rythme vers une démarche de santé consolidée :

→ Niveau 1 – Engagement

Le premier niveau du label ÉduSanté atteste de l'engagement dans la démarche École promotrice de santé. Il repose sur l'identification de besoins, la mise en œuvre d'actions, la constitution d'une équipe de pilotage et la collaboration avec des partenaires.

→ Niveau 2 – Approfondissement

Le deuxième niveau du label ÉduSanté témoigne d'une volonté de l'établissement d'aller plus loin dans la démarche École promotrice de santé. À ce niveau, les équipes entrent en démarche projet, certains projets peuvent être transversaux, les élèves sont formés et une communication autour des actions menées est mise en place.

→ Niveau 3 – Expertise

Le dernier niveau du label ÉduSanté certifie l'expertise de l'école ou de l'établissement dans la démarche EPSa. À ce niveau, la démarche est déployée à l'échelle de tout l'établissement et rayonne même au-delà, dans une dynamique inter degrés ou territoriale. Chaque projet de l'établissement est pensé au prisme de la promotion de la santé et des innovations peuvent être initiées.

Ce parcours progressif favorise l'amélioration continue et la création d'une culture durable de la santé dans les communautés éducatives.

Objectifs et plus-value du label

Le label ÉduSanté poursuit plusieurs finalités :

- valoriser les initiatives de santé déjà engagées, en leur donnant une cohérence stratégique ;
- reconnaître l'investissement des équipes éducatives dans la promotion du bien-être scolaire ;
- certifier le niveau d'avancement de la démarche selon une grille d'évaluation commune ;
- encourager les échanges de pratiques, les coopérations entre établissements et la construction d'une culture commune de la santé.

S'engager dans la démarche ÉduSanté, c'est faire le choix d'une dynamique vertueuse qui permet :

- d'appuyer sa politique éducative sur un diagnostic partagé,
- de fédérer les acteurs autour d'un projet transversal,
- de renforcer l'inclusion et la bienveillance au quotidien,
- de développer des partenariats durables avec les acteurs locaux de la santé, du social et des collectivités territoriales.

La procédure pour candidater au label ÉduSanté

La labellisation est une démarche pluriannuelle facultative et volontaire. Les établissements qui souhaitent être accompagnés dans leur démarche globale d'école promotrice de santé peuvent bénéficier d'une action de Formation d'initiative locale (FIL) ÉPSa. L'inscription est réalisée par le chef d'établissement.

La candidature au label ÉduSanté se déroule en plusieurs étapes :

Première étape : appel à projet

Chaque année, en mai, l'académie publie un appel à projet invitant les écoles ou les établissements souhaitant demander le label ÉduSanté l'année scolaire suivante à se faire connaître en s'inscrivant via la page académique ÉPSa.

Deuxième étape : dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être complété au plus tard le 30 mars via la page académique ÉPSa. Pour faciliter l'analyse, il est essentiel d'y joindre des documents permettant d'illustrer concrètement le niveau de label visé ou déjà atteint, et d'aller au-delà du simple déclaratif.

Ces pièces justificatives peuvent inclure par exemple :

- des extraits du projet d'école ou d'établissement qui justifient les actions conduites,
- les actions déjà menées en matière de santé, de bien-être ou de prévention,
- des comptes rendus d'instances ou de concertations,
- des évaluations internes, enquêtes ou diagnostics,
- des productions d'élèves ou supports de communication,
- des partenariats ou conventions.

Toutes les pièces justificatives peuvent être déposées directement dans l'application.

Troisième étape : évaluation par un comité académique

Un comité pluridisciplinaire examine le dossier ainsi que les documents fournis, afin de vérifier la conformité du niveau de label sollicité par l'école ou l'établissement.

Si nécessaire, le comité peut demander des précisions complémentaires à l'école ou l'établissement ou proposer un accompagnement pour renforcer le projet.

Quatrième étape : attribution du label

Après validation, le label est attribué pour une durée de trois ans. Pendant la durée du label, l'école ou l'établissement s'engage à :

- poursuivre et renforcer les actions engagées,
- intégrer la démarche dans son fonctionnement quotidien,
- assurer un suivi et une évaluation régulière.

À l'issue de cette période, les écoles ou les établissements peuvent :

- renouveler leur label, en démontrant la continuité de la démarche,
- candidater à un niveau supérieur, en fonction de l'évolution de leurs pratiques et de leurs progrès constatés.

Outils pour l'élaboration de la démarche et la labellisation

Pour évaluer le niveau de labellisation ÉduSanté d'une école ou d'un établissement, trois grilles d'analyse dédiées sont proposées. Chacune d'elles explore l'un des axes suivants :

- une démarche adossée au projet d'école ou d'établissement ;
- une démarche globale et positive de promotion de la santé ;
- une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires.

Ces grilles permettent d'apprecier objectivement la progression de l'école ou de l'établissement à travers trois niveaux — Engagement, Approfondissement et Expertise. Elles sont composées d'items et de critères précisant les attendus pour chacun de ces niveaux.

L'école ou l'établissement les renseigne à partir de preuves tangibles (documents, actions réalisées, partenariats, évaluations, etc.). Ces outils structurent l'auto-évaluation en offrant une lecture claire des exigences, tout en mettant en évidence les points forts et les axes d'amélioration.

Ils constituent également un appui pour le comité académique chargé de vérifier la cohérence entre le niveau demandé et les éléments fournis. L'ensemble assure ainsi une démarche transparente, progressive et harmonisée sur tout le territoire.

Axe 1 - Une démarche adossée au projet d'école ou d'établissement

items	Engagement Approfondissement	CRITÈRES Expertise
1.1 Constitution d'une équipe projet	<p>1.1.1 - L'équipe projet est constituée de plusieurs catégories de membres de la communauté éducative (personnels de l'établissement, élèves, parents, partenaires extérieurs...). Elle fonctionne dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE.</p> <p>1.1.2 - L'équipe projet fonctionne de manière régulière et collaborative. Elle est capable de présenter les objectifs, les actions et la méthodologie de sa démarche de promotion de la santé à l'échelle de l'établissement.</p>	<p>11.3 - L'équipe projet mobilise activement l'ensemble des acteurs, notamment les élèves, qui participent à la co-construction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. L'équipe fait vivre une dynamique collective et évolutive de promotion de la santé.</p>
1.2 Réalisation d'un diagnostic	<p>1.2.1 - Un diagnostic est réalisé afin d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des besoins de santé, en s'appuyant sur des données chiffrées et/ou des indicateurs objectifs (recueillis à partir d'enquêtes...); • les actions menées en lien avec la promotion de la santé dans l'école ou l'établissement. <p>1.2.2 - Le diagnostic est basé sur les trois axes de la démarche ÉPSa (éduquer, prévenir, protéger) et les trois dimensions de la santé (santé physique, mentale et sociale).</p>	<p>1.2.3 - Le diagnostic permet de dégager des priorités et de préciser une stratégie à mener sur plusieurs années.</p>
1.3 Inscription dans le projet d'école ou d'établissement	<p>1.3.1 - La réflexion est inscrite explicitement et partagée au sein du projet de l'école ou de l'établissement.</p> <p>1.3.2 - Le plan d'actions, annuel, s'inscrit dans une démarche de projet élaborée collectivement en conseil d'école ou CESCE. Il permet de rendre compte de la construction du parcours éducatif de santé.</p>	<p>1.3.3 - La démarche de projet prévoit une évaluation annuelle des différentes actions permettant d'envisager leur régulation éventuelle.</p>
1.4 Valorisation communication	<p>1.4.1 - Les actions sont formalisées et communiquées à l'ensemble de la communauté éducative.</p>	<p>1.4.2 - Les actions menées sont valorisées et relayées par des canaux de communication variés internes et/ou externes à l'école ou l'établissement.</p> <p>1.4.3 - La démarche ÉPSa fait l'objet de temps forts mettant en avant la thématique santé au sein de la communauté éducative et en direction de ses partenaires.</p>

1. Démarche de projet : les actions visent des finalités bien identifiées, sont programmées au regard de besoins de santé diagnostiqués, identifient clairement les attendus par et pour les élèves.

Axe 2 - Une démarche globale et positive de promotion de la santé

Items	Engagement	Approfondissement	Expertise
CRITÈRES			
2.1 Approche globale et positive	2.1.1 - La démarche ÉPSa intègre et explicite comment elle prend en compte la définition globale et positive de la santé (définition de l'OMS). Les actions s'appuient sur l'analyse des besoins des élèves, mais aussi sur leurs ressources.	2.1.2 - Chaque projet articule au moins deux dimensions de l'ÉPSa (santé physique, mentale et sociale). L'ensemble des projets mobilise les trois dimensions de l'ÉPSa sur le parcours de l'élève , en tenant compte des besoins.	2.1.3 - La démarche est pensée pour des effets durables explicités : elle permet à l'élève d'apprendre à agir sur sa propre santé (en cohérence avec la charte d'Ottawa ¹).
2.2 Cohérence et progressivité des actions	2.2.1 - Des actions de promotion de la santé sont mises en œuvre dans l'école ou l'établissement en lien avec les programmes d'enseignement et/ou le socle commun de connaissances, de compétences et de culture).	2.2.2 - La démarche ÉPSa est explicitée et déclinée de manière progressive en fonction des différents niveaux d'enseignement : elle articule les projets en s'intégrant dans un parcours éducatif de santé .	2.2.3 - La démarche s'inscrit dans une réflexion globale , en lien avec l'amélioration de la gestion des espaces de vie et des temps scolaires.
2.3 Développement des CPS	2.3.1 - Les actions développées intègrent un axe sur le développement des CPS dans leurs dimensions émotionnelles, relationnelles et cognitives.	2.3.2 - Le développement des CPS est intégré de manière explicite aux enseignements disciplinaires .	2.3.3 - Le développement des CPS est un axe structurant de la réflexion globale sur la promotion de la santé. Il est envisagé selon une progressivité établie et en référence à des besoins identifiés chez les élèves.

1. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être.

2. Chartre d'Ottawa (1986) : La promotion de la santé, un « processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé, d'améliorer leur santé et d'atteindre un état de complet bien-être physique, psychique et social ».

3. Évar-Evars, promotion de l'activité physique, prévention du harcèlement, amélioration des lieux de vie, éducation à l'alimentation, prévention des conduites addictives, santé-environnement, éducation au développement durable, santé sécurité au travail pour les voies professionnelle et technologique... (liste non exhaustive).

Axe 3 - Une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires

CRITÈRES		
items	Engagement	Approfondissement
3.1 Engagement des personnels	<p>3.1.1 - Différentes catégories de personnels (enseignants, personnels sociaux et de santé scolaire, vie scolaire, agents, membres du RASED etc.) sont impliquées dans la démarche de promotion de la santé. Les actions visent des finalités bien identifiées, en cohérence avec le pilotage local de l'équipe projet.</p>	<p>3.1.2 - La démarche ÉPSa est intégrée dans les enseignements, à partir d'une approche didactique. Les attendus sont traduits en termes de connaissances et compétences construites par les élèves.</p> <p>3.1.3 - La démarche ÉPSa intègre une progressivité des apprentissages. Elle est pensée de façon transversale (pluridisciplinaire et pluricatégorielle).</p>
3.2 Engagement des élèves	<p>3.2.1 - Les élèves sont associés aux actions de promotion de la santé et en sont la cible prioritaire.</p> <p>3.2.2 - Les élèves sont engagés dans le diagnostic qui permet de cibler les besoins et sont acteurs dans la mise en œuvre des actions de promotion de la santé.</p>	<p>3.2.3 - Les élèves sont associés à la réflexion sur le choix et la mise en œuvre des actions de promotion de la santé et du parcours éducatif de santé.</p>
3.3 Formation des élèves et des personnels	<p>3.3.1 - Une ou des action(s) de formation des personnels sont mises en œuvre pour accompagner la montée en compétences sur les différentes dimensions (physique, mentale, sociale) et thématiques en lien avec la promotion de la santé.</p> <p>3.3.2 - Un Projet de formation des Personnels est proposé dans le cadre d'une approche globale de la santé et du bien-être des élèves.</p>	<p>3.3.3 - Des actions de formation, en lien avec la promotion de la santé, sont pensées en direction des élèves.</p>
3.4 Association des parents	<p>3.4.1 - Les parents sont informés des actions mises en œuvre.</p> <p>3.4.2 - Les parents sont associés à la démarche « école promotrice de santé ».</p>	<p>3.4.3 - La démarche ÉPSa participe d'une co éducation avec les parents et permet des prolongements ou des effets au-delà du temps scolaire.</p>
3.5 Existence de partenariats	<p>3.5.1 - Une collaboration avec un ou des partenaires(s) partie(s) se met en place et se structure.</p> <p>3.5.2 - La collaboration avec les partenaires fait l'objet d'une réflexion conjointe et formalisée, pour des objectifs définis et évalués en commun.</p>	<p>3.5.3 - Des projets sont co construits à l'échelle du territoire, au regard de ses spécificités, avec des établissements et des partenaires. Un CESCE inter-dégrés ou inter-établissements est encouragé.</p>